

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-08-01 Réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour 13 communes de la CCST
Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

La communauté de communes a décidé de se porter maître d'ouvrage pour la réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour treize communes. Cela permettra de définir quelles sont les possibilités de réduire la consommation de produits phytosanitaires utilisés lors de l'entretien de chaque commune. Il permettra de définir finement les possibilités de changement et de proposer des solutions adaptées aux moyens techniques, humains et financiers et de s'adapter à la réglementation. Il permettra également aux communes concernées de bénéficier d'aides, de la part de l'agence de l'eau, à hauteur de 80 % maximum pour l'achat de matériels alternatifs.

Les treize communes concernées par cette étude sont : Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes les Grands, Fêche l'Eglise, Froidefontaine, Grosne, Lepuix-Neuf, Montbouton, Recouvrance, Suarce et Vellescot.

La participation financière de la CCST, si toutes les communes participent, est estimée à 4 100.00 €. Cette action fait l'objet d'un financement de 80 % de la part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Ce financement prendra fin en 2018.

Le plan de financement est le suivant :

Estimation Coût Etude	Part Agence de l'Eau RMC (80 %)	Part CCST (20 %)
20 500.00 €	16 400.00 €	4 100.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour 13 communes,
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 08 NOV. 2016

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE